

# Livret d'accueil d'un Patient en HémoDialyse



Nos engagements qualité :

**HAS**  
HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ  
Certification V2014  
Noté A

**IHAB**  
Label  
Maternité

**NF HQE**  
Label  
éco-construction

Prise de rendez-vous en ligne sur :  
[www.stcome.com](http://www.stcome.com)

# BIENVENUE

Ce livret a été conçu pour vous permettre de mieux connaître votre centre de dialyse. Il est situé au 7 rue Jean Jacques Bernard au rez-de-chaussée de la Polyclinique Saint Côme, établissement privé libéral et conventionné.

Dans un centre convivial, la Direction, les Médecins et l'ensemble du personnel sont à votre disposition pour répondre à toutes les questions qui vous préoccupent (formalités administratives, état de santé...).



Nous nous efforçons de vous apporter des soins individualisés de qualité.

# SOMMAIRE

Présentation du Centre	Page 1
Equipe	Page 2
Organisation du Service	Page 3
En Quoi Consiste la Dialyse	Page 4 - 5
Déroulement d'une Séance	Page 6 - 7
Conseils pour la fistule (FAV)	Page 8
Conseils pour le cathéter	Page 9
Prise en Charge Médicale	Page 10
Transplantation Rénale	Page 11 – 12 – 13
Déplacement et Autonomie	Page 14 – 15
Programme d'Education	Page 16
Thérapeutique RENALIENS	
Associations	Page 17
Charte de la Personne Hospitalisée	Page 18



# PRESENTATION DU CENTRE



Le centre de dialyse fonctionne depuis 1984.

Il dispose de 28 postes de dialyse répartis en 4 secteurs. Vous trouverez le secrétariat à l'entrée.

Pour votre confort, nous mettons à votre disposition :

- Un vestiaire homme et femme
- Une salle d'attente
- Une télévision par poste de dialyse (casque à votre disposition et possibilité d'acheter une télécommande)
- Une collation

(Les collations peuvent être suspendues selon le contexte sanitaire.)



**Le centre est ouvert :**  
**Du lundi au samedi**  
**De 7 heures à 20 heures**

En dehors des jours et heures d'ouverture, un néphrologue et une infirmière sont d'astreinte. En cas de besoin, ils seront contactés par le service des urgences.

Vous trouverez les numéros de téléphone utiles à la dernière page de ce livret.

# L'ÉQUIPE

Votre prise en charge est assurée par :

3 médecins spécialistes en néphrologie et leurs remplaçants :



Dr A. CORCHIA



Dr E. DESERT



Dr A. SARRAJ

1 Infirmière responsable :

- Madame LEMAIRE Chantal

1 Infirmière référente :

- Madame BRASSET Pascale

25 Infirmières et Infirmiers

2 Aides-soignantes

1 Technicien :

- Monsieur WEISDORF Christophe

1 Agent Administratif



Notre établissement participe à la formation des infirmières ; vous pourrez donc rencontrer des étudiants de 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année encadrés par notre personnel soignant.

Vous bénéficierez d'une consultation diététique une fois par an et si besoin nous vous proposons un rendez-vous avec l'assistante sociale et/ou la psychologue.

# ORGANISATION DU SERVICE

Les séances sont programmées 1 jour sur 2 à horaires fixés à l'avance en fonction des disponibilités du centre et de vos souhaits. Merci d'arriver à l'heure indiquée. Il est inutile d'arriver plus tôt car votre prise en charge s'effectuera à l'heure prévue.

## Votre arrivée :

Le mode de transport est prescrit par le médecin, en revanche le choix du transporteur vous revient : un taxi, une ambulance ou votre véhicule personnel. Cette prestation est prise en charge à 100 % au titre de l'A.L.D. (Affection Longue Durée) pour les séances de dialyse.

**Pensez à apporter votre pochette de liaison à chaque séance de Dialyse.**

Vous patientez en salle d'attente après avoir déposé vos vêtements au vestiaire. Il est préférable de ne pas y laisser d'objets de valeur. *En cas de perte ou de vol, l'établissement décline toute responsabilité.*



Pour votre sécurité, nous vous rappelons qu'il est interdit de fumer et de vapoter. Votre téléphone portable doit être en « mode avion » dans le secteur de soins.



En raison des risques liés aux séances de dialyse, des risques d'infection et dans un souci de confidentialité, nous vous informons que les visites sont réglementées :

Horaires : De 10h à 11h et de 15h à 16h30.

- Soumises à l'autorisation des soignants
- Une personne à la fois
- Enfants de moins de 15 ans non autorisés.

Les horaires de visites peuvent être modifiés voire suspendus selon le contexte sanitaire.

# EN QUOI CONSISTE LA DIALYSE ?

Lorsque les reins ne sont plus capables de remplir leurs fonctions, c'est l'insuffisance rénale terminale stade 5. Des symptômes peuvent apparaître, tels que fatigue, nausées, anémie, oedèmes, somnolence... C'est alors que votre prise en charge par le rein artificiel devient nécessaire : C'est l'hémodialyse.

Elle consiste à éliminer les déchets toxiques et la surcharge en eau de l'organisme, en filtrant le sang. Avant de pouvoir commencer ce traitement, vous devez subir une intervention chirurgicale pour créer une Fistule Artério-Veineuse (FAV) ou "accès vasculaire" permanent. Le chirurgien crée cette fistule sous votre peau, habituellement au niveau du bras, en réalisant une jonction entre une veine et une artère.



Lors de chaque séance de dialyse, une ou deux aiguilles sont introduites dans votre FAV (c'est le branchement). Ces aiguilles sont fixées aux lignes qui permettent le passage de votre sang dans la machine.

Votre sang est prélevé par l'une des aiguilles, épuré par l'intermédiaire d'un filtre ou dialyseur, aussi appelé rein artificiel, et réintroduit dans votre organisme par la seconde aiguille.

Quel que soit le stade de la séance d'hémodialyse, le circuit extracorporel ne contient à chaque instant qu'une petite quantité de votre sang. A la fin de chaque séance, les aiguilles sont enlevées et un pansement, après compression, est mis en place (c'est le débranchement).

Tant que la fistule n'a pas été réalisée, vous pouvez être dialysé au moyen d'un cathéter jugulaire temporaire. Il s'agit d'une petite tubulure flexible que le chirurgien introduit généralement à la base du cou. Ce cathéter permet également d'acheminer votre sang vers le dialyseur. Il est laissé en place entre les séances, pendant plusieurs semaines.



Pour une dialyse de qualité, vous devrez être dialysé pendant quatre heures en moyenne, trois séances par semaine.



# DEROULEMENT D'UNE SEANCE

Le personnel soignant prépare le générateur juste avant votre arrivée ; le circuit extracorporel est à usage unique.

À votre arrivée, vous vous pesez, pour calculer la surcharge en eau apparue depuis la dernière séance. Vous vous lavez les mains et le bras de votre fistule à l'eau et au savon, vous rincez bien et vous essuyez, pour assurer une excellente hygiène avant la ponction. Puis vous vous installez, avant la prise de la tension artérielle dans un lit.

Au branchement, l'infirmière raccorde le circuit soit aux aiguilles (1 ou 2) qu'elle pose de façon aseptique, soit au cathéter qu'elle manipule stérilement. La dialyse débute lorsque le circuit est rempli de sang, les réglages et injection d'anticoagulant effectués.

Le personnel soignant, présent en permanence, assure la surveillance et le bon déroulement de la séance, et répond à vos besoins. Vous pourrez lire, regarder la télévision et discuter avec les autres patients dialysés dans la discrétion et le respect de chacun.

À la fin de la séance, lorsque le temps de dialyse est écoulé, le sang contenu dans le circuit vous est réinjecté ; après l'ablation des aiguilles, un temps de compression d'une dizaine de minutes est nécessaire, puis les points sont fermés par un pansement (de même pour le cathéter). Le circuit est alors jeté et l'ensemble du matériel est désinfecté.

La séance se termine par la prise de tension et la pesée.

## En Résumé :

1 On vous pèse afin de calculer le poids à perdre. Entre les dialyses vous prendrez en effet du poids en raison des liquides absorbés que vous ne pouvez plus éliminer normalement par les voies urinaires.

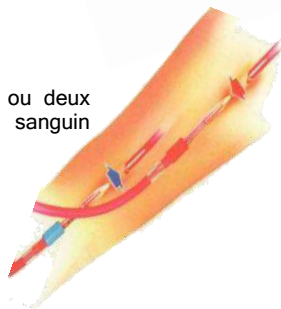


4 Pendant les heures de dialyse, installé dans un lit ou un fauteuil, vous pourrez lire, regarder la télévision, écouter de la musique, vous reposer. . .

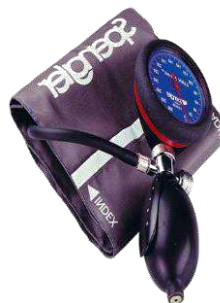


4

2 La fistule est ponctionnée en un ou deux endroits pour assurer un circuit sanguin extracorporel.



5 Au terme d'une séance de dialyse bien conduite, vous repartirez en ayant retrouvé votre poids de base dit poids sec qui correspond à une pression artérielle normale et à un état général satisfaisant.



5

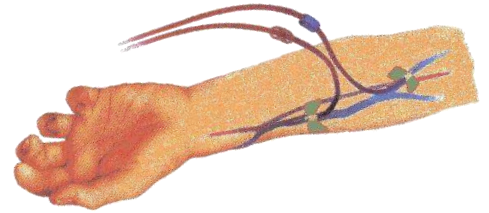
3 Le sang est entraîné par une pompe à débit moyen de 300ml/minute. Il traverse le dialyseur puis vous est restitué.



# CONSEILS AUX PATIENTS PORTEURS DE F.A.V. (FISTULE ARTERIO-VEINEUSE)

## Hygiène à Domicile :

- Se laver le bras de la FAV à l'eau et au savon, bien rincer et essuyer soigneusement ; entretenir la peau avec une crème hydratante.
- Les ongles doivent être propres et courts.



## Hygiène au Centre :

- Il est impératif de se laver les mains et le bras de la F.A.V. avant la ponction.
- Nous vous fournirons un gant à usage unique pour effectuer la compression des points de ponction.

## Conseils pour la préservation de votre FAV :

- Dès la confection de l'abord vasculaire, les prises de tension et les prises de sang sont proscrites à ce bras.
- Si possible, ne pas dormir en s'appuyant sur le bras.
- Ne pas porter de poids trop lourds du côté de la fistule.
- Ne porter ni montre ni bijoux au bras de la fistule.
- Au moindre changement au niveau de la peau ou du thrill (frémissement), prévenir immédiatement le centre de dialyse.
- S'habiller de façon à n'avoir aucune constriction au niveau du bras.
- Etre prudent lors de travaux nécessitant l'utilisation d'outils dangereux (bricolage, jardinage, etc.).
- L'exposition solaire est déconseillée.

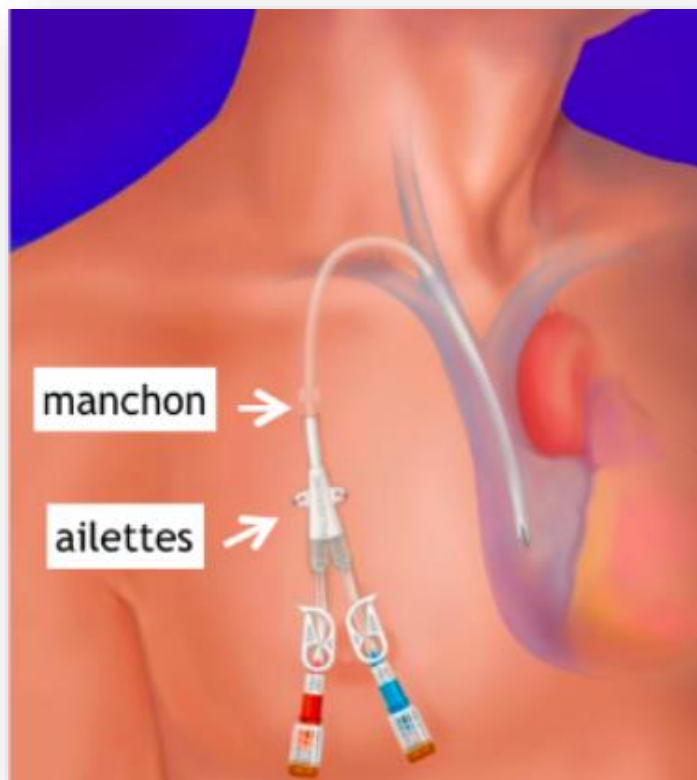
# CONSEILS AUX PATIENTS PORTEURS DE CATHETER

## À Domicile

- Préserver le pansement propre et fermé.
- Ne pas prendre ni douche, ni bain.

## Au Centre

- Il est préférable de porter un vêtement s'ouvrant sur le devant (type chemise) afin de faciliter l'accès au cathéter ?
- Tout comme le personnel soignant, il vous est demandé de porter un masque lors du branchement et du débranchement.





# PRISE EN CHARGE MEDICALE

Parmi les 3 néphrologues du centre, l'un est votre praticien référent. Il est disponible pour vous et votre entourage et assure la correspondance avec votre médecin traitant.

Un néphrologue est présent à chaque séance. Il assure la prise en charge et la surveillance médicale en collaboration avec votre médecin traitant (référent). Une surveillance de la sérologie des virus du SIDA et de l'hépatite C est proposée deux fois par an, avec votre consentement écrit recueilli à votre arrivée.

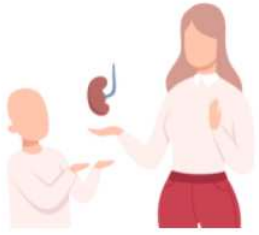
La sérologie du Virus de l'hépatite B est effectuée plus fréquemment, afin de vérifier l'efficacité de la vaccination. L'insuffisance rénale fragilise les défenses immunitaires, c'est pourquoi un protocole de vaccinations est recommandé, et vous sera proposé.

D'autre part, un suivi nutritionnel est réalisé avec le soutien de la diététicienne.

En effet, les déchets et l'eau s'accumulent dans votre organisme entre les séances. Vous devez donc contrôler votre apport en liquides et adapter votre alimentation. Cela fait partie intégrante de votre prise en charge au même titre que votre traitement médicamenteux et la dialyse.

**Votre implication est donc indispensable !**

# LA TRANSPLANTATION RENALE



Lors de votre prise en charge vous aborderez avec votre médecin le principe de la transplantation rénale. Si vous souhaitez bénéficier d'une transplantation, il existe deux possibilités : la greffe à donneur vivant ou la greffe à donneur décédé.

L'accès à la transplantation rénale n'est pas automatique et dépendra de l'étude de votre dossier médical. En effet, de nombreux examens seront indispensables pour s'assurer de l'absence de contre-indication et évaluer les risques dans votre cas particulier.

Si la transplantation est jugée possible d'après l'équipe de transplantation du CHU vous serez inscrit sur la liste d'attente, ou bien une transplantation avec greffon de donneur vivant sera organisée.

A savoir : La greffe est un traitement et non une guérison, des médicaments antirejet sont à prendre tant que le greffon est fonctionnel.

Il se peut que des complications interviennent ou que la greffe échoue même si cette situation est rare.



# La Transplantation

La greffe consiste à mettre en place un autre rein, issu d'un donneur vivant ou décédé, qui assurera les fonctions à la place des reins qui ne fonctionnent plus.

La transplantation permet au rein de reprendre toutes ses fonctions ; c'est donc le traitement qui permet le mieux de retrouver une vie quotidienne presque normale, même si un suivi médical s'impose bien entendu après l'opération.

## AVANT LA GREFFE

Une greffe de rein est un processus complexe mais parfaitement maîtrisé sur le plan chirurgical.

Avant d'être inscrit sur la liste d'attente, une série d'examens évaluent avec précision votre état de santé en vue de la transplantation. C'est le bilan pré-greffe : sanguin, anesthésique, pulmonaire, cardiologique, hépatique, digestif, radiologique, vasculaire, urologique, nutritionnel et dentaire. Rien n'est laissé au hasard pour donner à la greffe le plus de chance de succès.

Ce bilan pré-opératoire révèle parfois des contre-indications, qui peuvent être des freins temporaires ou définitifs à la transplantation.

Bien que cela soit possible, il est très rare de recevoir une greffe au-delà de 75 ans, car les pathologies constituant une complication vont souvent de pair avec l'âge.

Si vous êtes éligible, l'équipe de transplantation vous inscrit sur la liste d'attente gérée par l'Agence de la Biomédecine au niveau national.

## LES 3 GRANDS PRINCIPES DE LA LOI DE BIOÉTHIQUE

### Le consentement présumé

Tout Français est donneur d'organes ou de tissus présumé, sauf s'il exprime son refus de son vivant en s'inscrivant sur le registre national des refus ou en faisant part de sa décision à ses proches.

### La gratuité

Le don d'organes est un acte généreux et solidaire, par définition gratuit. Ce principe interdit donc toute rémunération et prévient les risques de trafic d'organes.

### L'anonymat

Le nom du donneur ne peut être communiqué au receveur, et vice-versa.

La durée d'attente moyenne varie entre 18 mois et 5 ans selon votre groupe sanguin notamment. Vous devez être joignable à tout moment en cas d'annonce d'un greffon disponible.

Si un de vos proches choisit de vous faire don d'un rein, votre intervention est programmée selon un parcours différent, qui inclut un bilan pré-opératoire pour le donneur également.

### Comprendre le délai d'attente

Pour garantir un accès équitable à la greffe, quel que soit votre département, un "score" détermine les règles de répartition et d'attribution des greffons. Ce "score" est pondéré par un ensemble de critères médicaux mais aussi d'équité et d'efficacité. Lorsqu'un prélèvement a lieu, ses caractéristiques sont automatiquement transmises dans une base de données et c'est un logiciel qui effectue le classement des patients éligibles.

## LE RÔLE DE L'AGENCE DE LA BIOMÉDECINE

L'Agence nationale d'Etat, placée sous l'égide du Ministère des Solidarités et de la Santé, a été créée par la loi de bioéthique en 2004. Elle pilote les activités de prélèvement et de dons d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines. C'est elle qui gère la liste nationale d'attente de greffe et le registre national des refus, coordonne les prélèvements d'organes, la répartition et l'attribution des greffons en France et garantit que les greffons prélevés sont attribués dans le respect des critères médicaux et des principes d'équité.

### 1. La greffe à partir d'un donneur vivant

La greffe à partir d'un donneur vivant se développe de plus en plus, grâce aux progrès de la médecine et à une meilleure sensibilisation au don d'organes. Puisqu'il est tout à fait possible de vivre en bonne santé avec un seul rein, un membre de la famille ou un proche peut décider de donner un rein, dans un cadre scrupuleusement encadré, et sous certaines conditions. Ce type de greffe a le grand avantage de permettre de planifier l'opération, sur le plan médical et psychologique, sans les aléas de la liste d'attente

### **Une préparation minutieuse du donneur et du receveur**

Les parents, les enfants ou les frères et sœurs ont plus de chances de compatibilité, mais un conjoint ou un ami, s'il est de groupe sanguin ABO compatible, peut lui aussi donner son rein.

Le protocole qui entoure le don vivant est très structuré : il comprend des étapes qui ont pour objectif de vérifier que le don est véritablement libre et éclairé. Depuis quelques années, la transplantation rénale à partir de donneur ABO incompatible, c'est à dire de groupe sanguin différent, est possible sous certaines conditions. Elle nécessite un protocole de traitement différent.

### 2. La greffe à partir d'un donneur décédé

La majorité des greffes effectuées en France proviennent d'un donneur décédé, de mort encéphalique ou par arrêt cardiaque. Le nombre de prélèvements reste toujours très inférieur à celui des personnes en attente de greffe, ce qui explique en partie la durée d'attente des personnes inscrites sur la liste. En France, des campagnes de sensibilisation se multiplient pour que le grand public prenne conscience que le don d'organes sauve des vies, et qu'en parler à ses proches de son vivant simplifie la décision au moment du décès.

## **APRÈS LA GREFFE**

Le greffon est considéré comme un corps étranger par l'organisme qui peut se mettre à fabriquer des anticorps pour détruire ce nouveau rein. Après la transplantation, la priorité est donc de surveiller si le greffon réagit bien au traitement anti rejet, administré à vie, à heures fixes. Un rein greffé peut ne pas fonctionner à vie ; l'organe transplanté peut s'abîmer après un certain temps, pour différentes raisons. Une nouvelle transplantation peut toutefois être envisagée après la perte du greffon, un retour en dialyse est aussi possible bien sûr. Une surveillance régulière permet d'anticiper ces risques.



# DEPLACEMENT ET AUTONOMIE

Où effectuer la dialyse ?

- **En centre à la Polyclinique** : cette structure est réservée aux patients porteurs de plusieurs pathologies, nécessitant la présence médicale permanente.

- **En Unité de Dialyse Médicalisée** : la Dialoïse à Compiègne ou à Noyon ; le médecin néphrologue passe à chaque séance, et reste joignable en permanence (présence médicale intermittente).

- **En Unité d'Autodialyse** : la Dialoïse à Compiègne ou à Noyon ; les patients participent à leur traitement en montant le générateur, en présence d'une infirmière. Le néphrologue passe une fois par semaine, et reste joignable en permanence.

- **A domicile** (dialyse péritonéale ou hémodialyse quotidienne) : Toujours en présence d'une tierce personne et après une période d'apprentissage.

## **V**ous souhaitez vous déplacer ou partir en vacances ?

Les déplacements sont compatibles avec la dialyse, à condition d'être organisés : le mieux est de s'y prendre à l'avance. Il est préférable d'éviter les périodes de vacances scolaires.

**V**ous pouvez consulter un annuaire des centres de dialyse en France et à l'étranger. N'hésitez pas à en parler avec l'équipe et l'infirmière responsable qui vous aideront dans vos démarches.

**A**près accord du centre qui vous recevra, nous lui transmettrons votre dossier médical.



# Programme d'Education Thérapeutique RENALIENS

Nous avons mis en place un Programme d'Education Thérapeutique (ETP) intitulé « RENALIENS ».

Ce programme vise à renforcer votre compréhension de la maladie rénale, du traitement, et vos compétences pour mieux gérer le quotidien.

En pratique, le programme comporte :

1. Un entretien initial pour identifier vos besoins et connaître vos attentes.
2. Quatre ateliers collectifs de 1h30 chacun.
3. Un entretien individuel pour faire le bilan avec vous.

La participation à ce programme ne modifie pas la prise en charge habituelle de votre maladie.

Ce programme est confidentiel. Il est possible de l'interrompre à tout moment.

Si vous désirez plus d'informations n'hésitez pas à demander un flyer à l'équipe.



# ASSOCIATIONS

**V**ous pouvez vous rapprocher des associations de patients insuffisants rénaux, qui pourront vous aider dans diverses démarches (administratives, juridiques...) et également dans la connaissance et la prise en charge de votre maladie.

**V**ous pourrez discuter avec d'autres personnes dialysées. Un magazine « Lignes de Vie » est publié chaque trimestre par l'Association France Rein.

## France Rein Picardie :

[picardie@francerein.org](mailto:picardie@francerein.org)



## France Rein :

10 rue Mercœur 75011 PARIS

Tel : 01.40.19.92.85

[www.francerein.org](http://www.francerein.org)

**P**our vous procurer le livret « Vivre avec une maladie des reins » sous forme de papier, contacter :

## Association L.I.E.N. (Liaison Information Et Néphrologie)

Tel : 04 96 20 80 10

[m.olmer@free.fr](mailto:m.olmer@free.fr)



# Charte de la personne hospitalisée

## Principes généraux\*

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



**Un consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



La **personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

\* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

# NUMÉROS IMPORTANTS

Urgences Polyclinique Saint Côme  
**03 44 92 43 81**

Standard Polyclinique Saint Côme  
**03 44 92 43 43**

Poste infirmier Dialyse  
03 44 92 44 10

Secteur Amstrong  
03 44 92 44 05

IDE Responsable Dialyse  
03 44 92 44 09

Secteur Bach  
03 44 92 44 03

Accueil Dialyse  
03 44 92 44 00

Secteur Chopin  
03 44 92 44 07

Secteur Debussy  
03 44 92 44 14

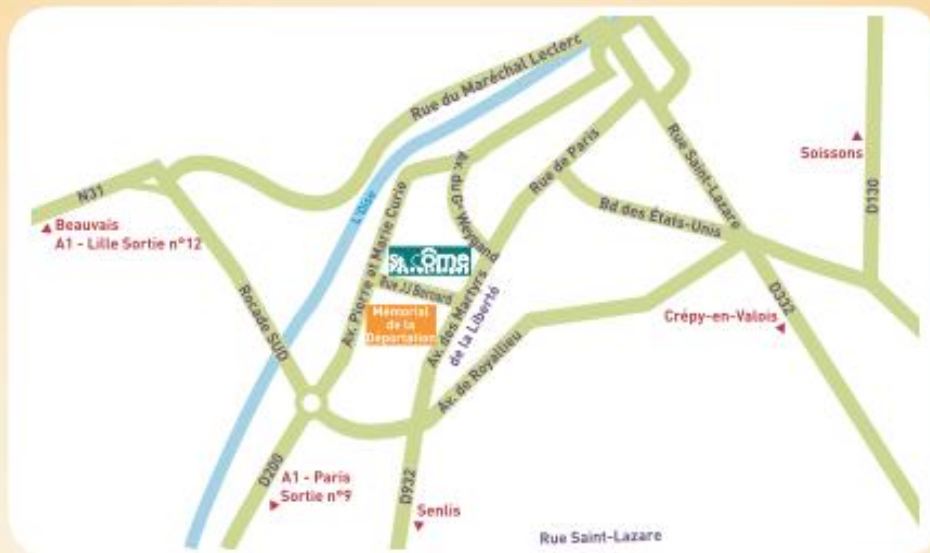
Secrétariat des néphrologues  
**03 44 42 75 80**  
**03 44 42 75 82**  
**03 44 42 75 83**

# NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



# Plan d'accès



## Depuis l'Autoroute A1 :

-Sortie 9 : Compiègne Sud  
-Direction Compiègne  
La Polyclinique se situe à l'intersection de  
l'Avenue du Général Weygand et de l'Avenue  
des Martyrs de la liberté.

## En transport en commun :

Bus (gratuits) :  
Ligne n°1 : arrêt «Picardie» ou «Mémorial»  
Ligne n°2 : arrêts «Weygand» et Robida  
Ligne n°5 : arrêt «Saint Côme-Mémorial» Allotic un  
arrêt «Saint Côme» Rue J-J Bernard

**st côme**  
POLYCLINIQUE

7 RUE JEAN-JACQUES BERNARD  
BP 70409 - 60204 **COMPIÈGNE** cedex  
03.44.92.43.43 [Accueil]  
03.44.92.43.81 [Urgences]

www.stcome.com  
Fax : 03.44.92.45.91  
E-mail : polyclinique.saint.come@stcome.com

À la Polyclinique Saint Côme, nous accueillons au mieux les personnes en situation de handicap.



Handicap moteur | Handicap Auditif | Handicap  
Psychique | Handicap Visuel | Handicap Mental |  
Problème d'élocution et de langage |  
Maladies Invalidantes

## INFORMATIONS POUR MUTUELLES

N° FINESS : 600 100 754

Adresse spécifique pour les prises en charge :  
info.mutuelle.stcome@stcome.com